
États financiers consolidés de Groupe d’Alimentation MTY inc.

30 novembre 2019 et 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2019 et 2018;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mise à notre disposition après cette date.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514-205-5000, Téléc. : +1 514-876-1502*



Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sonia Boisvert.

Autre points

Les états financiers pour les exercices clos les 30 novembre 2017 (non joints au présent rapport mais à partir desquels les informations comparatives au 1er décembre 2017 ont été établies), à l'exception des ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 15 février 2018, pour l'exercice clos le 30 novembre 2017.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 23 février 2020

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A116853

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2019	2018
		\$	\$
			<i>Retraité (note 4)</i>
Produits	25 et 31	550 942	412 346
Charges			
Charges d'exploitation	26 et 31	403 547	287 495
Amortissement – immobilisations corporelles	13	4 023	2 755
Amortissement – immobilisations incorporelles	14	29 185	24 749
Intérêts sur la dette à long terme		17 649	11 717
Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 et 14	2 619	5 531
		457 023	332 247
Autres produits (charges)			
Profit de change latent et réalisé		402	11
Produits d'intérêts		856	649
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 341	710
Profit (perte) à la réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	23	931	(1 461)
Perte au règlement de billets à ordre	23	(452)	—
		4 078	(91)
Bénéfice avant impôt		97 997	80 008
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	30		
Exigible		17 492	18 721
Différé		2 769	(34 900)
		20 261	(16 179)
Résultat net		77 736	96 187
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		77 675	95 776
Participations ne donnant pas le contrôle		61	411
		77 736	96 187
Résultat par action	22		
De base		3,09	3,95
Dilué		3,08	3,95

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.**États consolidés du résultat global**

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2019	2018
	\$	\$
		<i>Retraité (note 4)</i>
Résultat net	77 736	96 187
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		
(Perte) profit latent(e) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	(1 431)	14 571
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé sur les écarts de change	245	(1 020)
Autres éléments du résultat global	(1 186)	13 551
Total du résultat global	76 550	109 738
 Total du résultat global attribuable aux :		
Propriétaires	76 489	109 327
Participations ne donnant pas le contrôle	61	411
	76 550	109 738

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Réserves					Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		Total
	Capital-actions	Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises	Réserves totales		Total		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2017 (retraité, note 4)	114 545	(850)	882	(13 101)	(13 069)	215 352	316 828	1 702	318 530
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2018	—	—	—	—	—	95 776	95 776	411	96 187
Autres éléments du résultat global	—	—	—	13 551	13 551	—	13 551	—	13 551
Résultat global							109 327		109 738
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 8825726 Canada inc.	—	—	—	—	—	(257)	(257)	(802)	(1 059)
Émission d'actions à l'acquisition de Groupe restaurants Imvescor inc.	197 616	—	—	—	—	—	197 616	—	197 616
Dividendes	—	—	—	—	—	(14 530)	(14 530)	(30)	(14 560)
Rémunération à base d'actions (note 21)	—	—	630	—	630	—	630	—	630
Solde au 30 novembre 2018 (retraité, note 4)	312 161	(850)	1 512	450	1 112	296 341	609 614	1 281	610 895
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2019	—	—	—	—	—	77 675	77 675	61	77 736
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(1 186)	(1 186)	—	(1 186)	—	(1 186)
Résultat global							76 489		76 550
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. (note 8)	—	—	—	—	—	2	2	(112)	(110)
Rachat et annulation d'actions (note 20)	(1 222)	—	—	—	—	(4 005)	(5 227)	—	(5 227)
Dividendes	—	—	—	—	—	(16 713)	(16 713)	(498)	(17 211)
Rémunération à base d'actions (note 21)	—	—	583	—	583	—	583	—	583
Solde au 30 novembre 2019	310 939	(850)	2 095	(736)	509	353 300	664 748	732	665 480

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2019 et 2018 et 1^{er} décembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	30 novembre 2019	30 novembre 2018	1 ^{er} décembre 2017
		\$	\$	\$
			<i>Retraité (notes 4 et 7)</i>	<i>Retraité (note 4)</i>
Actifs				
À court terme				
Trésorerie		50 737	32 304	56 453
Débiteurs	9	65 129	49 971	35 565
Stocks	10	7 531	4 029	3 593
Actifs détenus en vue de la vente	11	11 080	—	—
Prêts à recevoir	12	4 082	2 134	2 817
Actif d'impôt exigible		563	—	1 408
Autres actifs		2 008	692	1 163
Charges payées d'avance et dépôts		9 284	7 915	5 901
		150 414	97 045	106 900
Prêts à recevoir	12	3 063	5 970	3 109
Actifs liés aux coûts de contrats		6 074	3 717	2 062
Actifs d'impôt différés	30	238	114	351
Immobilisations corporelles	13	21 363	17 333	13 081
Immobilisations incorporelles	14	958 099	758 239	506 970
Goodwill	15	509 517	357 102	226 768
		1 648 768	1 239 520	859 241
Passifs et capitaux propres				
Passifs				
À court terme				
Créditeurs et charges à payer		100 762	67 812	56 947
Provisions	17	13 163	3 640	4 581
Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation		92,800	86,399	70,750
Passif d'impôt exigible		20 506	24 989	19 273
Produits différés et dépôts	18	18 761	20 784	19 488
Tranche à court terme de la dette à long terme	19	4 592	7 416	4 240
		250 584	211 040	175 279
Dette à long terme	19	536 058	268 200	223 567
Produits différés et dépôts	18	38 216	33 385	31 851
Impôt sur le résultat différé	30	158 430	116 000	110 014
		983 288	628 625	540 711

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.**États consolidés de la situation financière (suite)**Aux 30 novembre 2019 et 2018 et 1^{er} décembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	30 novembre 2019	30 novembre 2018	1 ^{er} décembre 2017
		\$	\$	\$
			<i>Retraité (notes 4 et 7)</i>	<i>Retraité (note 4)</i>
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux propriétaires				
Capital-actions	20	310 939	312 161	114 545
Réserves		509	1 112	(13 069)
Bénéfices non distribués		353 300	296 341	215 352
		664 748	609 614	316 828
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		732	1 281	1 702
		665 480	610 895	318 530
		1 648 768	1 239 520	859 241

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 23 février 2020

_____, administrateur

_____, administrateur

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2019 \$	2018 \$ <i>Retraité (notes 4 et 7)</i>
Activités d'exploitation			
Résultat net		77 736	96 187
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		17 649	11 717
Amortissement – immobilisations corporelles	13	4 023	2 755
Amortissement – immobilisations incorporelles	14	29 185	24 749
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 341)	(710)
Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 et 14	2 619	5 531
(Profit) perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	23	(931)	1 461
Perte au règlement de billets à ordre	23	452	—
Charge (économie) d'impôt sur le résultat		20 261	(16 179)
Paielements fondés sur des actions	21	583	630
		149 236	126 141
Impôt sur le résultat remboursé		—	1 189
Impôt sur le résultat payé		(22 537)	(13 865)
Intérêts versés		(15 405)	(9 448)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	32	(1 321)	(4 506)
Autres		2 978	(1 631)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		112 951	97 880
Activités d'investissement			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	7	(332 098)	(123 243)
Entrées de trésorerie liées aux acquisitions	7	2 459	4 652
Acquisition d'immobilisations corporelles	13	(5 166)	(6 544)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	14	(2 136)	(1 286)
Produit de la cession d'actifs détenus en vue de la vente, d'immobilisations corporelles et incorporelles		11 289	2 548
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(325 652)	(123 873)

Groupe d'Alimentation MTY inc.**Tableaux consolidés des flux de trésorerie (suite)**

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2019	2018
		\$	\$
			<i>Retraité</i> <i>(notes 4 et 7)</i>
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		327 399	134 805
Remboursement sur la dette à long terme		(73 852)	(117 180)
Capitalisation de frais de financement		(1 079)	(455)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	8	(110)	(1 059)
Rachat et annulation d'actions		(5 227)	—
Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(498)	(30)
Dividendes payés		(16 713)	(14 530)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		229 920	1 551
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		17 219	(24 442)
Effet des taux de change sur la trésorerie		1 214	293
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		32 304	56 453
Trésorerie à la clôture de l'exercice		50 737	32 304

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
1. Description des activités	14
2. Base d'établissement	14
3. Méthodes comptables	15
4. Modifications comptables	27
5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	31
6. Modifications comptables futures	33
7. Acquisitions d'entreprises	35
8. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	46
9. Débiteurs	46
10. Stocks	46
11. Actifs détenus en vue de la vente	47
12. Prêts à recevoir	47
13. Immobilisations corporelles	48
14. Immobilisations incorporelles	50
15. Goodwill	53
16. Facilité de crédit	53
17. Provisions	54
18. Produits différés et dépôts	54
19. Dette à long terme	55
20. Capital-actions	56
21. Options sur actions	56
22. Résultat par action	57
23. Instruments financiers	58
24. Informations sur le capital	61
25. Produits	62
26. Charges d'exploitation	63
27. Contrats de location simple	63
28. Garantie	64
29. Passifs éventuels	64
30. Impôt sur le résultat	64
31. Information sectorielle	66
32. Tableau des flux de trésorerie	68
33. Transactions entre parties liées	69
34. Événements postérieurs	70

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, tous deux situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application de la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application de la Norme comptable internationale (« IAS ») 17, *Contrats de location*, aux évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

Les soldes comparatifs des périodes antérieures ont été retraités pour refléter l'application de IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, comme mentionné à la note 4, et de même, des ajustements ont été apportés rétrospectivement aux répartitions des coûts d'achat selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, dans la note 7. La Société a adopté IFRS 9, *Instruments financiers*, et aucun ajustement n'a été apporté.

Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 2 février 2020.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres (%)
MTY Franchising Inc.	100
MTY Franchising USA, Inc.	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100
Built Franchise Systems, LLC	100
CB Franchise Systems, LLC	100
Papa Murphy's Holdings Inc.	100
9974644 Canada Inc.	65
10220396 Canada Inc.	80

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits de vote détenus respectivement par d'autres et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres détenteurs ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société. Aux fins de la consolidation de Groupe restaurants Imvescor inc., la date de fin d'exercice du 25 novembre 2018 a été utilisée, conformément à la présentation originale de l'information financière avant l'acquisition. Il a été jugé ni pratique ni significatif de modifier la date de clôture de l'exercice pour cette entité. Dans le cas de la consolidation de Papa Murphy's Holdings inc., la date de clôture d'exercice du 2 décembre 2019 a été retenue, conformément à la présentation originale de l'information financière avant l'acquisition. Il a été jugé ni pratique ni significatif de modifier la date de clôture de l'exercice pour cette entité.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle est considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9, *Instruments financiers*, s'il y a lieu, ou comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition (note 7). La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement au résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Une participation ne donnant pas le contrôle constitue un droit de propriété actuel et ses porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de la société en cas de liquidation. Cette participation peut être initialement évaluée soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de « période d'évaluation » sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la « période d'évaluation » (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'UGT conservée.

Comptabilisation des produits

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Produits tirés des établissements franchisés

- i) Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.
- ii) Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.
- iii) Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Produits tirés des établissements franchisés (suite)

- iv) Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise visé.
- v) Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction et la rénovation sont complétées.
- vi) La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé, conformément à IAS 17.
- vii) La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à chaque carte-cadeau, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, lequel est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.
- viii) La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats effectués pendant l'exercice. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant qu'autres produits de franchisage au fur et à mesure de leur acquisition.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

Produits tirés des cotisations à un fonds promotionnel

Les cotisations au fonds promotionnel sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. Les transferts correspondants des cotisations au fonds promotionnel sont constatés séparément et inclus dans les créditeurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer des enseignes spécifiques de leurs publicité et marketing. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels. Les montants combinés payables résultants des fonds promotionnels totalisent des surplus de 10 046 \$ (2018 – 11 652 \$). Ces montants sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Actifs liés aux coûts du contrat

La Société comptabilise les coûts marginaux d'obtention d'un contrat en tant qu'actifs si elle s'attend à les recouvrer, à moins que leur période d'amortissement soit inférieure à un an, auquel cas les coûts sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts sont amortis dans les charges d'exploitation sur la durée du contrat de franchise visé.

Actifs détenus en vue de la vente

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si des actifs répondent aux critères d'un classement en tant qu'actifs « détenus en vue de la vente » dans les états consolidés de la situation financière. Les critères pris en compte par la direction comprennent l'existence d'un plan de cession des actifs et l'engagement de poursuivre ce plan, le prix de vente prévu des actifs, le calendrier prévu de réalisation de la vente planifiée et la période pendant laquelle les montants ont été classés dans les actifs détenus en vue de la vente. La Société revoit les critères relatifs aux actifs détenus en vue de la vente chaque trimestre et reclasse ces actifs depuis ou vers cette catégorie, selon le cas. De plus, il est nécessaire d'évaluer et de comptabiliser périodiquement

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Actifs détenus en vue de la vente (suite)

les actifs détenus en vue de la vente au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et du contrat de location d'un établissement franchisé en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de franchise.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Contrats de location

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur leur durée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement un logiciel acheté qui a été amorti de façon linéaire sur sa durée de vie.

Dépréciation des actifs à long terme

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux UGT prises individuellement, ou au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs UGT respectives.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà du plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de sa valeur d'utilité.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT (ou à chacun des groupes d'UGT) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une UGT à laquelle le goodwill a été affecté fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août, ou plus fréquemment lorsqu'il y a une indication que l'unité peut être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente d'établissements franchisés. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces établissements et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou à la JVRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement des actifs financiers (suite)

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVRN. Les actifs financiers évalués à la JVRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société a adopté l'approche simplifiée des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour ses créances clients, comme le permet IFRS 9, *Instruments financiers*. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour PCA pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'actif financier.

Une augmentation importante du risque de crédit s'apprécie à partir des variations de la probabilité d'une défaillance depuis la comptabilisation initiale et des informations qualitatives spécifiques à l'emprunteur, ou lorsque les prêts sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il est permis de douter du recouvrement ultime du principal ou des intérêts. Les prêts qui sont en souffrance depuis 180 jours sont dépréciés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Selon le modèle général des PCA d'IFRS 9, la dépréciation est estimée sur une base individuelle. La Société considère aussi l'information prospective raisonnable et cohérente disponible pour apprécier le risque de défaillance.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux PCA des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

Classement des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Coût amorti
Contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! mon coco	JVRN
Billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill	JVRN
Obligation de rachat de billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar	JVRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN
Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation par application d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises coûts de détail et loyers (note 26) à l'état consolidé des résultats.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou biens ont été rendus ou livrés, selon le cas.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

3. Méthodes comptables (suite)

Accords de rémunération fondée sur des actions

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises par tranches spécifiques pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 21 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la contrepartie payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 31), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

4. Modifications comptables

IFRS 9 – Instruments financiers

Depuis le 1^{er} décembre 2018, la Société applique IFRS 9 publié en juillet 2014, de même que les modifications corrélatives apportées à IFRS 7. IFRS 9 introduit une nouvelle approche de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique qu'utilise une entité pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme classe les actifs financiers en trois catégories : évalués au coût amorti, à la JVAERG et à la JVRN, lesquelles remplacent les catégories prévues auparavant par IAS 39 : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente.

IFRS 9 introduit aussi la nouvelle notion de PCA pour le calcul de la dépréciation des actifs financiers, qui remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Le modèle des PCA s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti. Sous IFRS 9, les PCA sont comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des actifs financiers, donc plus tôt que sous IAS 39. L'application d'IFRS 9 n'a pas occasionné de changement significatif aux provisions liées aux créances clients et aux prêts à recevoir de la Société.

La Société a aussi appliqué les modifications d'IFRS 9 publiées en octobre 2017 et entrées en vigueur en 2018, dont l'élément d'intérêt pour la Société vise à clarifier la comptabilisation d'une modification de passifs financiers. La Société doit comptabiliser en résultat tout ajustement du coût amorti du passif financier découlant d'une modification ou d'un échange, et ce à la date de la modification ou de l'échange, peu importe si le changement est substantiel et conduit à la décomptabilisation. La Société a antérieurement modifié les conditions des soldes de sa facilité de crédit renouvelable, ce qui n'a pas entraîné leur décomptabilisation. Cependant, l'application des modifications d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence importante sur la valeur comptable de la dette.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 9 – Instruments financiers (suite)

Ajustements propres à la mise en application d'IFRS 9

Comme la Société a choisi de ne pas retraiter les soldes comparatifs, l'information présentée dans les états financiers à l'égard de l'exercice antérieur ne reflète pas les exigences d'IFRS 9.

Le tableau qui suit résume les modifications du classement :

	Classement initial selon IAS 39	Nouveau classement selon IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Passifs financiers :		
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers	Coût amorti
Indemnité de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Autres passifs financiers	Coût amorti
Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	JVRN	JVRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVRN	JVRN
Option de vente d'une participation minoritaire	JVRN	JVRN

Aucune autre modification des catégories de classement des actifs financiers et des passifs financiers n'a été apportée après l'application d'IFRS 9.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et l'interprétation du Standing Interpretation Committee (« SIC ») 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. La norme IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients. Le 1^{er} décembre 2018, la Société a adopté IFRS 15 et utilisé, aux fins de la transition, la méthode de l'application rétrospective intégrale.

L'application de la norme a eu les incidences qui suivent :

Droits d'entrée, droits de franchise maîtresse, droits de transfert et droits de renouvellement : selon la méthode antérieure, la Société comptabilisait ces droits lorsqu'elle avait rempli l'ensemble de ses obligations et services importants. Selon les nouvelles indications, la Société reporte ces droits pour les comptabiliser sur la durée du contrat de franchise afférent. Ceci n'a pas d'incidence sur le montant ou le calendrier des flux de trésorerie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

L'application de la norme a eu les incidences qui suivent : (suite)

Fonds promotionnels : selon la méthode antérieure, la Société ne rendait pas compte des fonds promotionnels perçus des franchisés et des charges afférentes dans son état consolidé des résultats. En appliquant la nouvelle norme, les montants bruts des fonds promotionnels perçus et des charges afférentes sont présentés dans l'état consolidé des résultats. Dans la mesure où les fonds promotionnels reçus excèdent les charges afférentes, les contributions excédentaires seront comptabilisées aux créiteurs et charges à payer.

Coûts marginaux d'obtention d'un contrat : selon les nouvelles indications, les coûts marginaux d'obtention d'un contrat doivent être reportés s'ils sont considérés comme recouvrables, à moins que leur période d'amortissement soit inférieure à un an, auquel cas, par mesure de simplification, ils peuvent être comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Par conséquent, la Société comptabilise désormais ces coûts en tant qu'actif lorsqu'ils sont engagés puis elle amortit cet actif sur la durée du contrat de franchise afférent.

Cartes-cadeaux : un changement est apporté dans le cas de programmes de cartes-cadeaux dont certains droits étaient comptabilisés sur la base de la faible possibilité qu'ils soient exercés. Suite à l'adoption de la norme, les produits de droits abandonnés de tous les programmes de cartes-cadeaux sont désormais comptabilisés proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés.

Construction et rénovation de restaurants : les produits de la construction et de la rénovation de restaurants étaient précédemment comptabilisés sur la base de l'avancement des activités contractuelles. Les conditions de la nouvelle norme qui permettent de comptabiliser les produits progressivement n'étant pas remplies, la Société comptabilise désormais les produits de ces services à un moment précis, lorsque la construction et la rénovation sont complétées.

Des informations additionnelles figurent dans les notes 25 et 31.

Incidences sur les états financiers

Les tableaux qui suivent présentent les ajustements comptabilisés sous chaque poste affecté par les changements :

États consolidés des résultats

	Exercice clos le 30 novembre 2018		
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
	\$	\$	\$
Produits	353 303	59 043	412 346
Charges d'exploitation	225 560	61 935	287 495
Bénéfice avant impôt	82 900	(2 892)	80 008
Économie d'impôt sur le résultat			
Différé	(34 812)	(88)	(34 900)
Résultat net	98 991	(2 804)	96 187
Résultat par action – de base	4,07	0,12	3,95
Résultat par action – dilué	4,06	0,11	3,95

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

États consolidés du résultat global

	Exercice clos le 30 novembre 2018		
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
	\$	\$	\$
Profit (perte) latent(e) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	14 748	(177)	14 571
Total du résultat global	112 719	(2 981)	109 738

États consolidés de la situation financière

	Au 30 novembre 2018		
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
	\$	\$	\$
Actifs			
Actifs à court terme			
Débiteurs	49 168	803	49 971
Stocks	3 574	455	4 029
Charges payées d'avance et dépôts ¹⁾	7 291	624	7 915
Actifs liés aux coûts de contrats	—	3 717	3 717
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
Passifs à court terme			
Créditeurs et charges à payer	68 700	(888)	67 812
Produits différés et dépôts	20 122	662	20 784
Produits différés et dépôts	705	32 680	33 385
Impôt sur le résultat différé ²⁾	123 078	(7 078)	116 000
Réserves	1 245	(133)	1 112
Bénéfices non distribués	315 985	(19 644)	296 341

¹⁾ Il s'agit de la tranche à court terme des actifs liés aux coûts de contrats.

²⁾ Solde présenté antérieurement tel que retraité dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2019. Pour des précisions, se reporter à l'ajustement indiqué à la note 7.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

4. Modifications comptables (suite)

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

Incidences sur les états financiers (suite)

États consolidés de la situation financière

	Au 1 ^{er} décembre 2017		
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
	\$	\$	\$
Actifs			
Actifs à court terme			
Débiteurs	34 151	1 414	35 565
Stocks	3 281	312	3 593
Charges payées d'avance et dépôts	5 461	440	5 901
Actifs liés aux coûts de contrats	—	2 062	2 062
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
Passifs à court terme			
Créditeurs et charges à payer	57 555	(608)	56 947
Produits différés et dépôts	20 844	(1 356)	19 488
Produits différés	1 946	29 905	31 851
Impôt sur le résultat différé	116 931	(6 917)	110 014
Réserves	(13 113)	44	(13 069)
Bénéfices non distribués	232 192	(16 840)	215 352

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance future des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur diminuée des coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

Pendant l'exercice, la valeur d'utilité des UGT testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 8,2% au Canada et de 8,3% aux États-Unis d'Amérique pour les établissements appartenant à la Société, les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT. Une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué entraînerait une perte de valeur additionnelle chez une marque de commerce aux États-Unis représentant 0.7% du total des valeurs comptables des marques de commerce et les droits de franchise pour cet UGT. Une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué entraînerait une perte de valeur additionnelle chez deux marque de commerce aux Canada représentant 1.6% du total des valeurs comptables des marques de commerce et les droits de franchise pour cet UGT.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une perte de valeur pour trois de ses marques de commerce ainsi que pour les droits de franchise de trois de ses marques à la suite d'un recul de la performance des marques en question. La perte de valeur totale, qui s'élève à 1 661 \$ (2018 – 5 827 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable à la juste valeur de ces marques de commerce et droits de franchise. En 2018, la réduction avait été amoindrie par une reprise de perte de valeur s'élevant à 2 356 \$. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables, parmi lesquelles des taux d'actualisation ainsi que des projections des produits et du BAIIA; elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours de l'exercice, la Société a également comptabilisé une perte de valeur des immobilisations corporelles de deux de ses marques. La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 958 \$ (2018 – 2 060 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

5. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce (suite)

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, qui s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice antérieur, extrapolés afin d'obtenir son rendement futur à la plus rapprochée des dates suivantes : la date de résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou l'échéance de cinq ans; une valeur finale est calculée au-delà de cette période sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance des flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

Aux fins de son évaluation du goodwill, la Société a utilisé des taux d'actualisation de 8,2% pour le Canada, de 8,3% pour les États-Unis (à l'exclusion de Papa Murphy's) et de 8,3% pour Papa Murphy's. Aux États-Unis, la valeur recouvrable du goodwill correspondrait à la valeur comptable pour toutes les marques à l'exclusion de Papa Murphy's avec l'application d'un taux d'actualisation de 8,9%, et pour Papa Murphy's, avec un taux d'actualisation de 10,4%. De plus, au Canada, la valeur recouvrable du goodwill correspondrait à la valeur comptable pour l'UGT en appliquant un taux d'actualisation de 14,9%.

Provisions

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Apports de fournisseurs

La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

6. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2019; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	En évaluation
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Janvier 2016	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation
IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	Juin 2017	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 3, Regroupement d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent à titre prospectif aux périodes de présentation de l'information financière annuelle ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est autorisée. La Société adoptera la norme le 1^{er} décembre 2020.

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15 a aussi été appliquée. La Société anticipe une modification importante de la présentation de l'état consolidé de la situation financière – avec des obligations locatives d'environ 550 à 650 millions de dollars, des actifs au titre de droits d'utilisation de 25 à 75 millions de dollars et des créances résultant de contrats de location-financement de 475 à 575 millions de dollars – comme de l'état consolidé des résultats. Les charges liées aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisées aux charges d'exploitation, principalement en tant que coûts d'occupation, seront comptabilisées en amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et comme charge financière au titre de la désactualisation des obligations locatives. Les produits liés aux contrats de location auparavant comptabilisés en tant que produits de location seront comptabilisés comme produits financiers. IFRS 16 modifiera également la présentation des flux de trésorerie liés aux contrats de location dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, mais sans entraîner de différence dans les montants de trésorerie transférés entre les parties à un contrat de location.

Bien que la norme n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs, cette dernière change la façon dont les sous-locateurs déterminent la classification des contrats de sous-location entre les contrats de location simple et les contrats de location financement. Sous IFRS 16, cette classification est déterminée en fonction de si le contrat de sous-location transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. En conséquence, la Société anticipe que plusieurs de ses contrats de sous-locations seront classifiées comme contrat de location-financement sous IFRS 16 et qu'elle comptabilisera des revenus d'intérêts sur ses contrats de sous-locations.

IFRS 16 s'appliquera à l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2019, selon l'application rétrospective modifiée, et la Société ne retraitera donc pas l'information comparative. Pour déterminer la durée du contrat de location aux termes de la nouvelle norme, la direction examine tous les facteurs qui peuvent créer un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou une option de résiliation.

De plus, la Société a choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes à l'application d'IFRS 16 :

- Ne pas réévaluer, en vertu d'IFRS 16, les contrats qui avaient été identifiés comme contrats de location en vertu de normes comptables précédentes (IAS 17 et IFRIC 4);
- Utiliser la provision pour les contrats de location déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application;
- Comptabiliser les contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} décembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur; et

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

6. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

- Utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

7. Acquisitions d'entreprises

I) Allô! mon coco (2019)

Le 19 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Allô! mon coco pour une contrepartie totale de 30 675 \$. L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de la Société.

	Soldes présentés antérieurement	Ajustement	2019 Contrepartie ajustée
	\$	\$	\$
Contrepartie versée :			
Prix d'achat	30 000	—	30 000
Contrepartie éventuelle ¹⁾	1 919	(492)	1 427
Fonds de roulement	(242)	—	(242)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(481)	(29)	(510)
Prix d'achat net	31 196	(521)	30 675
Contrepartie éventuelle	(1 919)	492	(1 427)
Retenue	(5 206)	29	(5 177)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	24 071	—	24 071

¹⁾ Ajustée suite à l'évaluation de la juste valeur effectuée ci-après.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

I) Allô! mon coco (2019) (suite)

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	Soldes présentés antérieurement	Ajustements	2019 Contrepartie ajustée
	\$	\$	\$
Actifs nets acquis :			
Actifs courants			
Débiteurs	47 ³⁾	(47)	—
Prêts à recevoir	— ³⁾	47	47
	47	—	47
Impôt sur le résultat différé	— ²⁾	213	213
Immobilisations corporelles	— ²⁾	19	19
Droits de franchise	— ²⁾	9 709	9 709
Marque de commerce	— ²⁾	13 597	13 597
Goodwill	31 426 ^{1) & 2)}	(24 163)	7 263
	31 473	(625)	30 848
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	185 ^{3) & 4)}	(185)	—
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	92	—	92
	277	(185)	92
Produits différés	— ^{3) & 4)}	81	81
	277	(104)	173
Prix d'achat net	31 196	(521)	30 675

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ Compte tenu du moment de l'opération, la Société n'a pas complété son évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill acquis au 31 août 2019. Par conséquent, la plupart des ajustements de la juste valeur touchant aux immobilisations corporelles, aux droits de franchise, à la marque de commerce et à l'impôt sur le résultat différé ont été inclus dans le goodwill aux fins de l'estimation préliminaire de la juste valeur.

³⁾ Reclassement de la présentation.

⁴⁾ Ajustement relatif à des éléments du fonds de roulement.

Des frais connexes à l'acquisition de néant \$ ont été engagés.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements postérieurs à la clôture n'étant pas finalisés; des rajustements importants peuvent être effectués.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Yuzu Sushi (2019)

Le 15 juillet 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Yuzu Sushi pour une contrepartie totale de 27 588 \$. L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de la Société.

			2019
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements	Contrepartie ajustée
	\$	\$	\$
Contrepartie versée :			
Prix d'achat	25 389	—	25 389
Règlement des obligations	260	—	260
Contrepartie éventuelle ¹⁾	1 968	256	2 224
Fonds de roulement	(285)	—	(285)
Prix d'achat net	27 332	256	27 588
Contrepartie éventuelle	(1 968)	(256)	(2 224)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	25 364	—	25 364

¹⁾ Ajustée suite à l'évaluation de la juste valeur effectuée ci-après.

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

			2019
	Soldes présentés antérieurement	Ajustement	Contrepartie ajustée
	\$	\$	\$
Actifs nets acquis :			
Actifs courants			
Charges payées d'avance	6	—	6
	6	—	6
Impôt sur le résultat différé	— ²⁾	588	588
Immobilisations corporelles	— ²⁾	491	491
Autres immobilisations incorporelles	— ²⁾	195	195
Droits de franchise	— ²⁾	2 362	2 362
Marque de commerce	— ²⁾	9 491	9 491
Goodwill	27 617 ^{1) & 2)}	(12 881)	14 736
	27 623	246	27 869
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	102 ³⁾	(20)	82
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés et obligations relatives à un programme de fidélisation	189	—	189
	291	(20)	271
Produits différés	— ³⁾	10	10
	291	(10)	281
Prix d'achat net	27 332	256	27 588

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ Compte tenu du moment de l'opération, la Société n'a pas complété son évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill acquis au 31 août 2019. Par conséquent, la plupart des ajustements de la juste valeur touchant aux immobilisations corporelles, aux autres immobilisations incorporelles, aux droits de franchise, à la marque de commerce et à l'impôt sur le résultat différé ont été inclus dans le goodwill aux fins de l'estimation préliminaire de la juste valeur.

³⁾ Ajustement relatif à des éléments du fonds de roulement.

Des frais connexes à l'acquisition de 139 \$ ont été passés en charges.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements postérieurs à la clôture n'étant pas finalisés; des rajustements importants peuvent être effectués.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Papa Murphy's (2019)

Le 23 mai 2019, suite à la fusion d'une filiale des États-Unis en propriété exclusive et de Papa Murphy's Holdings Inc. (« PM »), la Société a fait l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation de PM. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société aux États-Unis avec un nouveau concept proposant des pizzas fraîches à cuire à la maison.

	2019
Contrepartie versée :	\$
Trésorerie et somme payée à l'exercice hâtif d'options	257 596
Moins : trésorerie acquise ²⁾	(2 435)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	255 161

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	Soldes présentés antérieurement	Ajustements	2019 Répartition du prix d'achat rajustée
			\$
Actifs nets acquis :			
Actifs courants			
Trésorerie	2 435	—	2 435
Débiteurs	3 873	—	3 873
Stocks	1 195	—	1 195
Charges payées d'avance et dépôts	1 992 ⁵⁾	352	2 344
Actifs détenus en vue de la vente	20 724 ³⁾	(358)	20 366
	30 219	(6)	30 213
Immobilisations corporelles	930 ³⁾	124	1 054
Autres immobilisations incorporelles	1 277	—	1 277
Droits de franchise	51 216 ²⁾	(5 957)	45 259
Marque de commerce	137 561 ²⁾	(6 010)	131 551
Goodwill	115 012 ^{1) & 2)}	11 634	126 646
	336 215	(215)	336 000
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	26 131 ^{4) & 5)}	(3 656)	22 475
Provisions	— ^{2) & 6)}	12 093	12 093
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	2 840	—	2 840
	28 971	8 437	37 408
Autres passifs à long terme	1 083 ⁴⁾	(1 083)	—
Impôt sur le résultat différé	48 565 ^{1) & 2)}	(7 569)	40 996
	78 619	(215)	78 404
Prix d'achat net	257 596	—	257 596

¹⁾ Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ La Société a comptabilisé des ajustements à sa répartition préliminaire du prix d'achat présentée au 31 août 2019. Les rajustements portent sur la finalisation de l'évaluation de la juste valeur des droits de franchise, de la marque de commerce et des provisions.

³⁾ La Société a complété l'évaluation de la juste valeur des immobilisations corporelles et des actifs détenus en vue de la vente acquis. La répartition du prix d'achat a été rajustée en conséquence.

⁴⁾ Reclassement de la présentation.

⁵⁾ Ajustement relatif à des éléments du fonds de roulement.

⁶⁾ Les provisions comprennent une provision pour litige s'élevant à 9 236 \$.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements postérieurs à la clôture n'étant pas finalisés; des rajustements importants peuvent encore être effectués.

Des frais connexes à l'acquisition de 4 209 \$ ont été passés en charges.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) South Street Burger (2019)

Le 21 mars 2019, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de South Street Burger pour une contrepartie totale de 4 857 \$. L'opération visait tant à consolider la position de la Société dans le secteur des restaurants-minute qu'à étoffer son offre actuelle dans le créneau des hamburgers pour gourmets.

	2019
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	5 100
Fonds de roulement	(204)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(39)
Prix d'achat net	4 857
Retenue	(696)
Moins : trésorerie acquise	(24)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	4 137

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	Soldes présentés antérieurement	Ajustements	2019 Répartition du prix d'achat rajustée
Actifs nets acquis :			\$
Actifs courants			
Trésorerie	24	—	24
Stocks	163	—	163
Charges payées d'avance et dépôts	186	—	186
	373	—	373
Immobilisations corporelles	1 626 ²⁾	(498)	1 128
Droits de franchise	395	—	395
Marque de commerce	2 649	—	2 649
Goodwill	129 ^{1) & 2)}	506	635
	5 172	8	5 180
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	304	—	304
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	11	—	11
	315	—	315
Impôt sur le résultat différé	— ²⁾	8	8
	315	8	323
Prix d'achat net	4 857	—	4 857

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ La Société a comptabilisé des ajustements à sa répartition préliminaire du prix d'achat présentée au 31 août 2019. Elle a ajusté l'évaluation de la juste valeur du matériel et des améliorations locatives de l'établissement propriétaire acquis et la répartition du prix d'achat a été rajustée en conséquence.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements postérieurs à la clôture n'étant pas finalisés; d'autres ajustements pourraient encore être effectués.

Des frais connexes à l'acquisition de néant \$ ont été engagés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

V) Casa grecque (2019)

Le 10 décembre 2018, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22 023 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille actuel de distribution.

	2019
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	22 350
Fonds de roulement	(194)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(133)
Prix d'achat net	22 023
Retenue	(1 117)
Contrepartie nette payée/sortie nette de trésorerie	20 906

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

			2019
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements	Répartition du prix d'achat rajustée
			\$
Actifs nets acquis :			
Actifs courants			
Stocks	3 229	—	3 229
Charges payées d'avance et dépôts	2	—	2
	3 231	—	3 231
Immobilisations corporelles	150	—	150
Marque de commerce	4 859 ²⁾	(737)	4 122
Liste de clients	11 623 ²⁾	(1 305)	10 318
Goodwill	2 333 ^{1) & 2)}	2 042	4 375
	22 196	—	22 196
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	3	—	3
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	170	—	170
	173	—	173
Prix d'achat net	22 023	—	22 023

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ La Société a comptabilisé des ajustements à sa répartition préliminaire du prix d'achat présentée au 31 août 2019. Les rajustements portent sur la finalisation de l'estimation de la juste valeur du goodwill, de la liste de clients et de la marque de commerce.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

VI) SweetFrog (2018)

Le 25 septembre 2018, le siège américain de la Société a complété l'acquisition de l'actif de SweetFrog Premium Frozen Yogurt (« SweetFrog ») pour une contrepartie totale de 41 507 \$ (32 064 \$ US). L'opération visait tant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de MTY.

	2018
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	45 307
Obligations nettes reprises	(3 383)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(417)
Prix d'achat net	41 507
Retenue	(4 113)
Contrepartie totale versée/sortie de trésorerie	<u>37 394</u>

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2018
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Stocks	254
Charges payées d'avance	30
	<u>284</u>
Droits de franchise ²⁾	9 587
Marque de commerce ²⁾	14 335
Goodwill ^{1) & 2)}	20 233
	<u>44 439</u>
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	146
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	2 757
Produits différés	29
	<u>2 932</u>
Prix d'achat net	<u>41 507</u>

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

²⁾ La Société a comptabilisé des ajustements à sa répartition préliminaire du prix d'achat présentée l'année précédente. Les rajustements portent sur la juste valeur des droits de franchise et de la marque de commerce. La répartition du prix d'achat a été finalisée le 31 août 2019.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

VII) Timothy's World Coffee et de Mmmuffins (2018)

Le 4 avril 2018, le siège canadien de la Société a complété l'acquisition de l'actif de Timothy's World Coffee et de Mmmuffins pour une contrepartie totale de 1 321 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel de marques de MTY.

	2018
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	1 675
Obligations nettes reprises	(130)
Fonds de roulement	(208)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(16)
Prix d'achat net	1 321
Retenue	(93)
Moins : trésorerie acquise	(3)
Contrepartie totale versée/sortie de trésorerie	1 225

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2018
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	3
Stocks	64
Charges payées d'avance et dépôts	43
	110
Immobilisations corporelles	100
Droits de franchise	417
Licence perpétuelle	232
Goodwill ¹⁾	966
	1 825
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	101
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	403
	504
Prix d'achat net	1 321

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

VIII) Grabbagreen (2018)

Le 15 mars 2018, le siège américain de la Société a complété l'acquisition de l'actif du système de franchises Grabbagreen pour une contrepartie totale de 3 409 \$ (2 633 \$ US). L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille actuel des marques de MTY.

	2018
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	3 463
Obligations nettes reprises	(29)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(25)
Prix d'achat net	3 409
Retenue	(322)
Contrepartie totale versée/sortie de trésorerie	3 087

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2018
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Charges payées d'avance et dépôts	17
Immobilisations corporelles	15
Droits de franchise	377
Marques de commerce	1 940
Goodwill ¹⁾	1 106
	3 455
Passifs courants	
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	46
Prix d'achat net	3 409

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les charges relatives aux frais connexes à l'acquisition sont nulles.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

IX) Acquisition de Groupe restaurants Imvescor inc.

Le 1^{er} mars 2018, suite à la fusion d'une filiale en propriété exclusive et de Groupe restaurants Imvescor inc. (« GRI »), le siège canadien de la Société a acquis toutes les actions en circulation de GRI. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société au moyen d'un portefeuille particulièrement évolutif de restaurants de marques et de concepts reconnus.

	2018
	\$
Contrepartie versée :	
Trésorerie et somme versée à l'exercice hâtif d'options	53 198
Émission d'actions	197 616
Contrepartie totale	250 814
Moins : trésorerie acquise	(4 615)
Contrepartie totale	246 199

La répartition finale du prix d'achat est la suivante :

	2018
	\$
Actifs nets acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	4 615
Débiteurs	9 788
Billets à recevoir	367
Stocks	214
Charges payées d'avance et dépôts	204
	15 188
Billets à recevoir	1 134
Immobilisations corporelles en construction	1 242
Immobilisations corporelles	3 525
Autres immobilisations incorporelles	347
Droits de franchise	70 200
Marques de commerce	140 600
Goodwill ¹⁾	98 063
	330 299
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	14 610
Droits relatifs à des cartes-cadeaux et points de fidélité non exercés	5 157
Produits différés	539
Impôt exigible	175
	20 481
Facilité de crédit	20 000
Produits différés	138
Impôt différé	38 866
	79 485
Prix d'achat net	250 814

¹⁾ Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Des coûts connexes à l'acquisition s'élevant à 1 720 \$ ont été passés en charges.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

X) The Counter Custom Burgers et de Built Custom Burgers (2018)

Le 1^{er} décembre 2017, le siège américain de la Société a complété l'acquisition de toutes les participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems et Built Franchise Systems pour une contrepartie totale de 29 971 \$ (23 545 \$ US). L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2018
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	28 893
Remboursement d'une dette externe	1 261
Fonds de roulement	151
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(334)
Prix d'achat net	29 971
Retenue	(1 635)
Moins : trésorerie acquise	(34)
Contrepartie nette/sortie de trésorerie nette	28 302

Le prix d'achat se répartit comme suit :

	2018
	\$
Actifs net acquis :	
Actifs courants	
Trésorerie	34
Débiteurs	426
Stocks	71
Charges payées d'avance et dépôts	87
	618
Immobilisations corporelles	633
Droits de franchise	9 165
Marques de commerce	16 802
Goodwill ¹⁾	4 156
	31 374
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	956
Droits relatifs à des cartes-cadeaux et points de fidélité non exercés	291
Produits différés	104
Impôt sur le résultat différé	52
	1 403
Prix d'achat net	29 971

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges s'élèvent à 77 \$.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

8. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle

En mars 2019, la Société a acquis une participation ne donnant pas le contrôle de 5% dans 9974644 Canada inc. (La Diperie) pour une contrepartie en trésorerie de 110 \$. La Société détient donc désormais une participation de 65% dans la filiale.

En septembre 2018, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 10% dans 8825726 Canada inc. (Madisons) pour une contrepartie en trésorerie de 1 059 \$, ce qui a fait de 8825726 Canada inc. une filiale en propriété exclusive de la Société.

9. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour pertes de crédit connexe :

	2019	2018
	\$	\$
		Retraité (note 4)
Total des débiteurs	73 305	59 291
Moins : provision pour pertes de crédit	8 176	9 320
Total des débiteurs, montant net	65 129	49 971
Desquels :		
Non échus	48 273	41 324
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	2 943	1 559
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	2 433	2 168
Échus depuis plus de 61 jours	11 480	4 920
Total des débiteurs, montant net	65 129	49 971

	2019	2018
	\$	\$
Provision pour pertes de crédit à l'ouverture de l'exercice	9 320	9 611
Ajouts	30	315
Ajouts rattachés à des acquisitions	98	379
Reprises de radiations antérieures	221	208
Radiations	(1 493)	(1 193)
Provision pour pertes de crédit à la clôture de l'exercice	8 176	9 320

10. Stocks

	2019	2018
	\$	\$
		Retraités (note 4)
Matières premières	3 498	1 709
Travaux en cours	359	455
Produits finis	3 674	1 865
Total des stocks	7 531	4 029

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 14 \$ (2018 – 46 \$) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 s'élevaient à 119 084 \$ (2018 – 65 289 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

11. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente au 30 novembre 2019 sont présentés à la juste valeur diminuée des coûts de vente et se composent des améliorations locatives et du matériel de deux portefeuilles comprenant respectivement sept et neuf établissements propriétaires du secteur États-Unis qui seront rebranchés lorsque la vente sera conclue.

Au cours de l'exercice, la Société a disposé d'un portefeuille d'établissements propriétaires acquis lors du regroupement avec Papa Murphy's Holding Inc.

	2019
	\$
Actifs détenus en vue de la vente, solde d'ouverture	—
Ajouts rattachés à des acquisitions (note 7)	20 366
Cession	(6 353)
Transfert aux immobilisations corporelles ¹⁾	(2 711)
Effet du change	(222)
Actif détenu en vue de la vente, solde de clôture	11 080

¹⁾ Dans le cadre de l'acquisition de Papa Murphy Holdings Inc., la Société a identifié plusieurs portefeuilles d'établissements propriétaires qui ont été considérés comme étant des actifs détenus en vue de la vente. Au cours de l'exercice, une modification des faits et circonstances a fait en sorte qu'un portefeuille ne répondait plus à la définition d'un actif détenu en vue de la vente et la valeur comptable a été transférée aux immobilisations corporelles. La Société a donc comptabilisé une charge de dépréciation à cet égard, comme si l'actif avait initialement été comptabilisé en immobilisations corporelles à l'acquisition.

12. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Prêts à recevoir portant intérêt de 0% à 9% annuellement, remboursables par versements mensuels totalisant 196 \$, capital et intérêts compris, échéant en 2026	7 145	8 104
Tranche à court terme	(4 082)	(2 134)
	3 063	5 970

Les remboursements du capital au cours des années ultérieures s'établissent comme suit :

	\$
2020	4 082
2021	661
2022	1 700
2023	320
2024	233
Par la suite	149
	7 145

Une provision pour pertes de crédit s'élevant à 2 031 \$ (2018 – 2 928 \$) est actuellement comptabilisée à l'égard du solde des prêts à recevoir.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2017	1 236	3 989	5 279	8 542	1 024	138	20 208
Ajouts	—	1 077	1 855	3 130	419	63	6 544
Cessions	—	—	(1 053)	(1 149)	—	—	(2 202)
Dépréciation	—	—	(867)	(1 193)	—	—	(2 060)
Change	—	—	2	(53)	6	3	(42)
Ajouts par regroupements d'entreprises (retraité, note 7) ²⁾	—	—	2 297	1 248	461	267	4 273
Solde au 30 novembre 2018 (retraité) ²⁾	1 236	5 066	7 513	10 525	1 910	471	26 721
Ajouts	—	157	2 197	2 237	560	15	5 166
Transfert d'actifs détenus en vue de la vente (note 11)	—	—	2 169	542	—	—	2 711
Cessions	—	—	(985)	(1 699)	(15)	(63)	(2 762)
Dépréciation ¹⁾	—	—	(695)	(365)	—	—	(1 060)
Change	—	—	11	7	—	—	18
Ajouts par regroupements d'entreprises (note 7)	—	—	1 273	1 425	—	144	2 842
Solde au 30 novembre 2019	1 236	5 223	11 483	12 672	2 455	567	33 636

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

13. Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2017	—	972	1 834	3 730	548	43	7 127
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(120)	(393)	—	—	(513)
Change	—	—	—	15	3	1	19
Charge d'amortissement	—	189	834	1 347	332	53	2 755
Solde au 30 novembre 2018 (retraité) ²⁾	—	1 161	2 548	4 699	883	97	9 388
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(399)	(613)	(11)	(10)	(1 033)
Dépréciation ¹⁾	—	—	(54)	(47)	—	—	(101)
Change	—	—	(3)	(1)	—	—	(4)
Charge d'amortissement	—	232	1 580	1 676	462	73	4 023
Solde au 30 novembre 2019	—	1 393	3 672	5 714	1 334	160	12 273

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2018	1 236	3 905	4 965	5 826	1 027	374	17 333
30 novembre 2019	1 236	3 830	7 811	6 958	1 121	407	21 363

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, en raison d'un recul de la performance financière, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des immobilisations et améliorations locatives de certains des établissements qui lui appartiennent. Cet examen a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie de 959 \$ au titre d'améliorations locatives et de matériel liés aux activités canadiennes.

²⁾ Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, la Société a complété l'estimation de la juste valeur du matériel et des améliorations locatives d'un établissement propriétaire acquis lors du regroupement avec Groupe restaurants Imvescor inc., à la suite de quoi un ajustement de 1 420 \$ a été apporté à la répartition du prix d'achat.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

14. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2017	242 832	323 190	1 199	738	—	1 645	569 604
Ajouts	—	—	—	—	—	1 286	1 286
Cessions	—	—	—	—	—	(2)	(2)
Acquisitions par regroupements d'entreprises (retraité) ²⁾	89 746	173 677	—	—	—	579	264 002
Change	6 171	9 076	—	—	—	16	15 263
Dépréciation reprises	(1 248)	(2 223)	—	—	—	—	(3 471)
Solde au 30 novembre 2018 (retraité) ²⁾	337 501	503 720	1 199	738	—	3 524	846 682
Ajouts	—	8	—	—	—	2 128	2 136
Cessions	—	—	—	—	—	(500)	(500)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	57 725	161 410	—	—	10 318	1 472	230 925
Change	(616)	(1 460)	—	—	—	(12)	(2 088)
Dépréciation	(1 976)	(284)	—	—	—	—	(2 260)
Solde au 30 novembre 2019	392 634	663 394	1 199	738	10 318	6 612	1 074 895

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

14. Immobilisations incorporelles (suite)

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2017	60 906	—	500	738	—	490	62 634
Change	1 060	—	—	—	—	—	1 060
Amortissement	24 187	—	120	—	—	442	24 749
Solde au 30 novembre 2018 (retraité) ²⁾	86 153	—	620	738	—	932	88 443
Cessions	—	—	—	—	—	(246)	(246)
Change	13	—	—	—	—	1	14
Amortissement	27 379	—	120	—	819	867	29 185
Dépréciation	(600)	—	—	—	—	—	(600)
Solde au 30 novembre 2019	112 945	—	740	738	819	1 554	116 796

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Liste de clients	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2018 (retraité) ²⁾	251 348	503 720	579	—	—	2 592	758 239
30 novembre 2019	279 689	663 394	459	—	9 499	5 058	958 099

¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 459 \$ (2018 – 579 \$) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

²⁾ Au cours de l'exercice 2019, la Société a comptabilisé des ajustements à la répartition du prix d'achat de SweetFrog; ces ajustements portaient sur la juste valeur des droits de franchise et de la marque de commerce.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

14. Immobilisations incorporelles (suite)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui comprennent des marques de commerce et des licences perpétuelles, ont été attribuées aux UGT suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
		Retraité (note 7)
Valentine	3 338	3 338
Jugo Juice	5 425	5 425
Mr. Sub	11 320	11 320
Extreme Pita	3 179	3 179
Mucho Burrito	9 816	9 816
ThaïZone	7 417	7 417
Madisons New York Grill & Bar	3 410	3 410
Manchu Wok ¹⁾	5 830	5 831
Big Smoke Burger	3 305	3 305
Blimpie ¹⁾	6 106	6 112
Cold Stone Creamery ¹⁾	155 534	155 674
Great Steak ¹⁾	3 771	3 774
Pinkberry ¹⁾	8 920	8 928
Planet Smoothie ¹⁾	9 513	9 521
Surf City Squeeze ¹⁾	3 038	3 041
Taco Time ¹⁾	35 037	35 068
Baja Fresh ¹⁾	20 143	20 162
The Works Gourmet Burger Bistro	3 481	3 481
Houston Avenue Bar & Grill	3 963	3 963
The Counter Custom Burger ¹⁾	12 492	12 503
Built Custom Burger ¹⁾	5 050	5 054
Pizza Delight	16 000	16 000
Mikes	33 300	33 300
Scores	29 400	29 400
Bâton Rouge	32 000	32 000
Ben & Florentine	15 000	15 000
Détail	14 900	14 900
SweetFrog ¹⁾	14 689	14 731
Papa Murphy's ²⁾	130 374	—
South Street Burger	2 649	—
Casa Grecque	4 121	—
Allô! mon coco	13 597	—
Yuzu	9 491	—
Autres ¹⁾	28 244	28 646
	663 853	504 299

¹⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due au change.

²⁾ Somme affectée par le change depuis la date d'acquisition.

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2019, en raison d'un recul de la performance financière de certaines marques, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des actifs incorporels. À la suite de cet examen, une perte de valeur hors trésorerie se chiffant à 1 376 \$ pour les droits de franchise (2018 – 1 248 \$) et à 284 \$ pour les marques de commerce (2018 – 4 579 \$) a été comptabilisée dans le secteur États-Unis et constatée à l'état consolidé des résultats. En 2018, les pertes de valeur avaient été amoindries par une reprise de 2 356 \$ de la perte de valeur de Country Style comptabilisée en 2014 dans le secteur Canada.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

15. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	357 102	226 768
Goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 7)	153 655	124 524
Change	(1 240)	5 810
Solde à la fin de l'exercice	509 517	357 102

Le goodwill a été affecté à trois UGT en 2019, à savoir le secteur Canada, le secteur États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT considéré comme représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de gestion interne. Au 30 novembre 2019, le goodwill se chiffrait à 195 325 \$ pour le secteur Canada, à 188 679 \$ pour le secteur États-Unis/International à l'exclusion de Papa Murphy's et à 125 513 \$ pour Papa Murphy's (2018 – 168 361 \$, 188 741 \$ et néant respectivement).

16. Facilité de crédit

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, la Société a modifié sa facilité de crédit existante auprès d'un syndicat de prêteurs. Ainsi, la limite autorisée de la facilité de crédit renouvelable est-elle désormais de 700 000 \$ (2018 – 500 000 \$). Des frais de financement de 1 079 \$ ont été engagés; ils seront reportés et amortis sur le terme résiduel de trois ans de la facilité de crédit renouvelable. Au 30 novembre 2019, 518 922 \$ avaient été tirés sur la facilité de crédit renouvelable (2018 – 256 143 \$).

Les taux d'intérêt varient en fonction des divers instruments de financement dont les échéances vont de 1 jour à 180 jours. Les taux d'intérêt dépendent également du ratio d'endettement de la Société, un moindre endettement conduisant à des conditions plus favorables.

La Société peut opter pour les taux d'intérêts suivants:

- Avances en dollars canadiens – opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux directeur canadien tel qu'établi par la Banque Toronto-Dominion du Canada majoré d'au plus 1,40% ou pour un taux fondé sur les acceptations bancaires majoré d'au plus 2,40%
- Avances en dollars américains - opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux de base américain majoré d'au plus 2,00% ou pour un taux fondé sur le LIBOR majoré d'au plus 2,50%

Le taux directeur canadien au 30 novembre 2019 était de 3,95% (2018 – 3,95%) et le taux de base américain était de 5,25% (2018 – 5,75%).

La facilité comporte certains engagements financiers que la Société doit respecter, notamment un ratio dette-BAIIA ainsi qu'un ratio de couverture des intérêts et loyers.

Au 15 janvier 2019, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt fixe à 2,273 % sur 100 000 \$ de l'encours de la facilité de crédit jusqu'au 21 juillet 2021.

Au 30 novembre 2019, la Société respectait ces conditions restrictives.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

17. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Litiges, différends et autres éventualités	11 216	2 390
Établissements fermés	1 947	1 250
	13 163	3 640

La provision pour litiges, différends et autres éventualités représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges. La majorité des provisions résulte de provisions avant acquisition acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprise.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements sous-performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	2019	2018
	\$	\$
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à l'ouverture	3 640	4 581
Reprises	(1 226)	(1 897)
Provisions utilisées	(3 252)	(2 810)
Ajouts rattachés à des acquisitions (note 7)	12 093	—
Ajouts	1 912	3 710
Incidence du change	(4)	56
Provision pour litiges, différends et établissements fermés		
Solde à la clôture	13 163	3 640

18. Produits différés et dépôts

	2019	2018 ¹⁾
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	44,876	42,024
Loyers non acquis	5 060	3 415
Apports des fournisseurs et autres réductions	7 041	8 730
	56 977	54 169
Tranche à court terme	(18 761)	(20 784)
	38 216	33 385

¹⁾ Les données de 2018 ont été ajustées pour rendre compte de l'application d'IFRS 15 par la Société à compter du 1^{er} décembre 2019.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

18. Produits différés et dépôts (suite)

Les produits différés comprennent essentiellement les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) et les droits de transfert et de renouvellement payés par les franchisés, de même que les avances payées par les franchisés détenteurs d'ententes-cadres de licence (franchises maîtresses), lesquels sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat visé. Les produits différés comprennent aussi les avances pour la construction et la rénovation de restaurants ainsi que les avances versées au titre de contrats avec des fournisseurs, lesquelles sont amorties sur la durée des contrats visés.

Il n'y a eu aucun changement significatif aux passifs sur contrat durant l'exercice.

Les produits de dépôts liés aux droits de franchise de 7 946 \$ comptabilisés à l'exercice en cours ont été inclus au solde de produits différés à l'ouverture de l'exercice (2018 – 5 332 \$).

Le tableau suivant fournit une estimation des produits qu'on prévoit constater lors d'exercices ultérieurs à l'égard d'obligations de prestation non remplies au 30 novembre 2019 :

Estimation pour l'exercice :	\$
2020	18 761
2021	6 469
2022	5 577
2023	4 516
2024	3 598
Par la suite	18 056
	56 977

19. Dette à long terme

	2019	2018
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions	14 423	11 898
Contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de Yuzu Sushi (remboursable en août 2021) et de Allô! mon coco (remboursable en octobre 2020 et janvier 2022) (note 23)	3 874	—
Juste valeur de billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill remboursable en mai 2021 (note 23)	329	—
Juste valeur de l'obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar (note 23)	2 738	7 034
Juste valeur de l'obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 10220396 Canada inc. (note 23) ¹⁾	1 549	1 501
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. (note 23) ²⁾	964	994
Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs (note 16) ³⁾	518 922	256 143
Frais de financement rattachés à la facilité de crédit renouvelable	(2 149)	(1 954)
	540 650	275 616
Tranche à court terme	(4,592)	(7 416)
	536,058	268 200

¹⁾ Payable en juin 2020.

²⁾ Payable à vue.

³⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 23 septembre 2022 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 30 novembre 2019, la Société avait tiré 518 922 \$ CA et néant \$ US (2018 – 237 522 \$ CA et 14 000 \$ US) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux LIBOR et du taux des acceptations bancaires, chacun majoré de la marge applicable.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

20. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

	2019		2018	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	25 169 778	312 161	21 374 497	114 545
Actions rachetées et annulées	(98 543)	(1 222)	—	—
Actions émises dans le cadre d'une acquisition (note 7)	—	—	3 795 281	197 616
Solde à la clôture de l'exercice	25 071 235	310 939	25 169 778	312 161

Le 27 juin 2019, la Société a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN ») en vue de racheter jusqu'à 1 258 488 de ses actions ordinaires. L'OPRCN a commencé le 3 juillet 2019 et se terminera le 2 juillet 2020, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a racheté et annulé un total de 98 543 actions ordinaires en vertu des OPRCN précédente et courante (2018 – néant), pour un prix moyen pondéré de 53.04 \$ par action ordinaire (2018 – néant), pour un montant total de 5 227 \$ (2018 – néant). L'excédent de 4 005 \$ (2018 – néant) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultats non distribués au titre de primes sur rachat d'actions.

21. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention de membres clés de la direction. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2019, 100 000 actions sont disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2018 – 300 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation au 30 novembre :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation à l'ouverture de l'exercice	200 000	48,36	200 000	48,36
Attribuées	200 000	52,01	—	—
En circulation à la clôture de l'exercice	400 000	50,19	200 000	48,36
Acquises à la clôture de l'exercice	22 222	48,36	—	—

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

21. Options sur actions (suite)

Au 30 novembre 2019, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes:

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
\$		(années)
48,36	200 000	7,3
52,01	200 000	9,8
	400 000	8,6

Les options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018 sont assorties d'une condition de service pour l'acquisition des droits; les droits seront acquis 5 ans après la date d'attribution. Les options expireront le 21 octobre 2029.

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées pendant l'exercice clos le 30 novembre 2019 s'établissait à 13,23 \$ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions, et ce en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes.

Les données moyennes pondérées suivantes ont été utilisées :

	2019
Valeur de l'action à la date d'acquisition	52,01
Prix d'exercice	52,01
Taux de rendement en dividende attendu	1,27%
Volatilité attendue	24,9%
Taux d'intérêt sans risque	1,57%
Durée de vie attendue	8 ans

Une charge de rémunération s'élevant à 583 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 (2017 – 630 \$). Cette charge est présentée au poste salaires et avantages des charges d'exploitation aux états consolidés des résultats.

22. Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat par action de base et celui utilisé pour calculer le résultat par action dilué :

	2019	2018
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base	25 145 210	24 228 206
En présumant l'exercice d'options sur actions ¹⁾	41 273	44 444
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – dilué	25 186 483	24 272 650

¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé des options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération future non constaté moyen des options ayant un effet dilutif. Un total de 200 000 options ont été exclues (2018 – 155 556).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre émis en contrepartie partielle de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar

La Société a réglé et annulé quatre des six billets à ordre qui avaient été comptabilisés au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar. Ces quatre billets à ordre comportaient des clauses d'indexation sur le résultat et la Société a réalisé, lors du règlement, une perte de 452 \$ portée à l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 30 novembre 2019. La Société a émis, en règlement partiel desdits billets, un nouveau billet à ordre fondé sur les résultats futurs, d'un montant de 329 \$. Ce billet est payable en mai 2021.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, notamment des taux d'actualisation et des projections des produits et du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 80 \$ sur la juste valeur au 30 novembre 2019 (2018 – 145 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 1 897 \$ a été constaté à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 (2018 – perte de 993 \$).

Contreparties éventuelles sur acquisitions

Dans le cadre de sa contrepartie d'acquisition de Yuzu Sushi et de Allô! mon coco, la Société a consenti des contreparties éventuelles aux vendeurs. Ces contreparties éventuelles comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs; elles sont remboursables en août 2021 dans le cas de Yuzu Sushi, et pour Allô! mon coco, en octobre 2020 et janvier 2022. Ces contreparties éventuelles ont été comptabilisées à la juste valeur et sont réévaluées régulièrement.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 223 \$ a été constatée à l'égard des contreparties éventuelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 (2018 – néant).

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 19) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 30 \$ (2018 – 7 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 19) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont un taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 21 \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2019 (2018 – 52 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 48 \$ (2018 – perte de 475 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Instruments financiers (suite)

Swap de taux d'intérêt

La société détient un swap de taux d'intérêt qui a été conclu à un taux fixe sur un montant notionnel de 100 000 \$, échéant le 21 juillet 2021. La juste valeur de ce swap de taux d'intérêt totalisait 725 \$ et la société a comptabilisé une perte à la réévaluation de la juste valeur de 725 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2019.

Hiérarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	2019	2018
Passifs financiers		
Billets à ordre de Houston Avenue Bar & Grill	329	—
Obligation de rachat de billets à ordre relatifs à Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	2 738	7 034
Contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions	3 874	—
Options de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	2 513	2 495
Passifs financiers	9 454	9 529

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 30 novembre 2019 et au 30 novembre 2018. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	7 145	7 145	8 104	8 104
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	531 196	542 147	266 087	268 954

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre, des contreparties éventuelles à l'égard d'acquisitions et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2019.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les soldes présentés à l'état consolidé de la situation financière représentent l'exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

limité puisque, sauf en ce qui a trait aux montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés

aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Au 30 novembre 2019, les instruments financiers de la Société suivants étaient libellés en devises :

	30 novembre 2019		30 novembre 2018	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	5 194	6 902	980	1 304
Débiteurs	253	337	330	439
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(33)	(44)	(32)	(43)
Dette à long terme	—	—	(14 000)	(18 621)
Actifs (passifs) financiers nets	5 414	7 195	(12 722)	(16 921)

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5% des taux de change du dollar canadien entraînerait un profit de 360 \$ CA (2018 – perte de 846 \$ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 518 922 \$ (2018 - 256 143 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2019. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 5 189 \$ par année (2018 – 2 561 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

23. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2019, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 700 000 \$ (2018 – 500 000 \$) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 16.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2019 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	100 762	100 762	100 762	—	—	—
Dette à long terme (note 19)	540 650	542 631	3 418	1,647	11,185	526,381
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	S.O.	40 475	7 143	7 143	14 285	11 904
	641 412	683 868	111 323	8 790	25 470	538,285

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

24. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant; et
- Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital dans le cas de nouvelles acquisitions.

La Société définit son capital comme suit :

- Capitaux propres;
- Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- Produits différés, y compris la tranche à court terme; et
- Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés ci-dessus et de réagir aux changements du contexte économique et aux types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins éventuels de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2019 et 2018 :

	2019	2018
	\$	\$
Emprunts	540 650	275 616
Capitaux propres	665 480	610 895
Ratio d'endettement	0,81	0,45

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

24. Informations sur le capital (suite)

L'augmentation du ratio d'endettement est liée à l'augmentation de la dette à long terme qui découle de l'acquisition de Papa Murphy's. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. La Société prévoit maintenir un faible ratio d'endettement par l'utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États-Unis qu'au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

La Société doit respecter un ratio maximal dette-BAILA proforma de 4:1 à la suite d'une acquisition de plus de 150 000 \$ pour une période de douze mois après l'acquisition; 3,5:1 par la suite et jusqu'à l'échéance de la facilité de crédit, le 23 septembre 2022.

25. Produits

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2019			30 novembre 2018		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
						<i>Retraité (note 4)</i>
Redevances	84 477	97 239	181 716	73 781	67 259	141 040
Droits de franchise et de transfert	5 488	3 476	8 964	4 609	3 708	8 317
Ventes au détail, transformation des aliments et produits de distribution	90 689	4 176	94 865	46 741	3 492	50 233
Loyers	1 342	—	1 342	1 820	—	1 820
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	48 710	51 431	100 141	50 172	29 003	79 175
Produits tirés des droits abandonnés de cartes-cadeaux	318	6 084	6 402	553	6 262	6 815
Fonds promotionnels	42 461	42 999	85 460	35 400	28 559	63 959
Autres revenus de franchisage	38 791	24 954	63 745	33 851	21 678	55 529
Autres	3 267	5 040	8 307	2 729	2 729	5 458
	315 543	235 399	550 942	249 656	162 690	412 346

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Charges d'exploitation

	Pour l'exercice clos le					
	30 novembre 2019			30 novembre 2018		
	Canada	É.-U. et International	TOTAL	Canada	É.-U. et International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des marchandises vendues, coûts de détail et loyers	35 859	28 350	64 209	37 864	16 921	54 785
Frais de ventes au détail, transformation des aliments et frais de distribution	80 388	—	80 388	39 997	—	39 997
Salaires et avantages	47 762	59 847	107 609	39 057	36 089	75 146
Frais de consultation et honoraires professionnels	8 999	7 125	16 124	6 443	1 806	8 249
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	—	9 083	9 083	—	7 452	7 452
Redevances	266	6 355	6 621	477	6 605	7 082
Fonds promotionnels	42 461	42 999	85 460	35 400	28 559	63 959
Autres ¹⁾	14 128	19 925	34 053	10 162	20 663	30 825
	229 863	173 684	403 547	169 400	118 095	287 495

¹⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation, des pertes de crédit et d'autres frais administratifs.

27. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que preneur aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2020	138 027	123 713	14 314
2021	119 814	107 015	12 798
2022	101 299	89 895	11 404
2023	81 376	71 566	9 810
2024	62 026	55 125	6 901
Par la suite	145 903	125 716	20 187
	648 445	573 030	75 415

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019 s'élèvent à 22 965 \$ (2018 – 18 331 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

27. Contrats de location simple (suite)

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée est comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant d'un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de l'exercice, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 1 342 \$ (2018 – 1 820 \$).

La Société a comptabilisé un passif de 1 947 \$ (2018 – 1 250 \$) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 17).

28. Garantie

La Société a fourni une garantie d'un montant cumulatif de 15 057 \$ (2018 – 9 330 \$) à l'égard de certains contrats de location auxquels elle n'est pas le preneur.

29. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 17. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

30. Impôt sur le résultat

Le 22 décembre 2017, les États-Unis ont promulgué le « *Tax Cuts and Jobs Act* », communément connu comme la réforme fiscale américaine, qui a pour effet de faire passer le taux fédéral d'imposition des sociétés de 35% à 21% à compter du 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, pour son exercice fiscal finissant le 30 novembre 2018 (exercice précédent), la Société a comptabilisé une économie d'impôt nette de 34 853 \$ qui dérive essentiellement de la réévaluation de ses soldes d'impôt sur le résultat différé.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

	2019		2018	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	26 067	26,6	21 362	26,7
Ajouts pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(4 511)	(4,6)	(3 987)	(5,0)
Partie non imposable des gains en capital	(103)	(0,1)	8	0,0
Différences permanentes	(376)	(0,4)	1 356	1,7
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	(106)	(0,1)	(758)	(0,9)
Pertes dans une filiale pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	273	0,3	132	0,2
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	(676)	(0,7)	(34 853)	(43,6)
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	208	0,2	649	0,8
Autres – montant net	(515)	(0,5)	(88)	(0,1)
Provision d'impôt sur le résultat	20 261	20,7	(16 179)	(20,2)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

30. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2018	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisition	Change	30 novembre 2019
	\$	\$		\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :						
Immobilisations						
corporelles	1 691	(1 080)	—	(3 138)	(14)	(2 541)
Débiteurs	824	(868)	—	(3)	(4)	(51)
Coûts différés	(1 134)	(218)	—	—	—	(1 352)
Stocks	(121)	37	—	156	—	72
Provisions et cartes- cadeaux	15 067	543	—	569	(11)	16 168
Dette à long terme	(646)	1	245	1 522	2	1 124
Pertes autres qu'en capital	289	483	—	1 566	6	2 344
Immobilisations						
incorporelles	(145 162)	(2 286)	—	(44 009)	430	(191 027)
Charges à payer	3 207	(159)	—	3 165	4	6 217
Produit différé	10 099	778	—	(30)	7	10 854
	(115 886)	(2 769)	245	(40 202)	420	(158 192)

	30 novembre 2017	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisition	Change	30 novembre 2018
	\$	\$		\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :						
Immobilisations						
corporelles	801	46	—	820	24	1 691
Débiteurs	1 553	(766)	—	—	37	824
Coûts différés	(783)	(341)	—	—	(10)	(1 134)
Stocks	(83)	(37)	—	—	(1)	(121)
Provisions et cartes- cadeaux	18 814	(4 811)	—	591	473	15 067
Dette à long terme	(336)	766	(1 020)	(54)	(2)	(646)
Pertes autres qu'en capital	461	(194)	—	22	—	289
Immobilisations						
incorporelles	(145 625)	42 835	—	(40 434)	(1 938)	(145 162)
Charges à payer	5 190	(2 221)	—	138	100	3 207
Produit différé	10 345	(377)	—	—	131	10 099
	(109 663)	34 900	(1 020)	(38 917)	(1 186)	(115 886)

Au 30 novembre 2019, des pertes en capital d'environ 52 \$ (2018 – 311 \$) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été comptabilisée.

Au 30 novembre 2019, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 1 273 \$ (2018 – 1 026 \$) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes en capital expirent entre 2035 et 2038.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élève à 633 \$ (2018 – 15 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

30. Impôt sur le résultat (suite)

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 60 279 \$ (2018 – 52 000 \$) rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

La Société a un risque fiscal incertain lié aux périodes de pré-acquisition au cours desquelles les déclarations de revenus ont été produites par les propriétaires précédents.

31. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son chef de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le chef de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon les types de produits offerts ou de services fournis. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges des fonds promotionnels. Cette information est présentée ci-après.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

31. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chacun des secteurs géographiques et d'activités pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 et 2018. Notez que les soldes de 2018 ont été retraités pour refléter les changements qui découlent de l'application d'IFRS 15, dont les particularités figurent à la note 4.

30 novembre 2019

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transfor- mation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter- sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transfor- mation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter- sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	146 598	39 133	91 570	42 461	(4 219)	315 543	138 788	51 283	4 176	42 999	(1 847)	235 399	550 942
Charges d'exploitation	68 437	40 688	81 294	42 461	(3 017)	229 863	76 663	57 071	—	42 999	(3 049)	173 684	403 547
Profit (perte) du secteur	78 161	(1 555)	10 276	—	(1 202)	85 680	62 125	(5 788)	4 176	—	1 202	61 715	147 395
Actifs totaux	995 215	6 132	17 862	5 708	—	1 024 917	605 559	11 946	—	6 346	—	623 851	1 648 768
Passifs totaux	663 859	3 657	5 030	5 359	—	677 905	297 615	3 081	—	4 687	—	305 383	983 288

30 novembre 2018

	CANADA						ÉTATS-UNIS / INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transfor- mation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter- sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transfor- mation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Inter- sociétés	Total États-Unis International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits d'exploitation	136 935	34 848	46 741	35 401	(4 269)	249 656	106 023	24 928	3 492	28 559	(312)	162 690	412 346
Charges d'exploitation	61 576	35 351	39 997	35 401	(2 925)	169 400	62 066	29 126	—	28 559	(1 656)	118 095	287 495
Profit (perte) du secteur	75 359	(503)	6 744	—	(1 344)	80 256	43 957	(4 198)	3 492	—	1 344	44 595	124 851
Actifs totaux	821 486	4 900	10 112	6 470	—	842 968	389 513	781	—	6 258	—	396 552	1 239 520
Passifs totaux	388 499	2 371	1 703	5 922	—	398 495	222 119	1 897	—	6 114	—	230 130	628 625

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement et d'investissement.

	Facilité de crédit renouvelable	Coûts de financement d'emprunts	Contrats et retenues ne portant pas intérêt	Billets à ordre	Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Option d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Contrepartie éventuelle	Total
	\$		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	256 143	(1 954)	11 898	7 034	1 501	994	—	275 616
Variations découlant d'activités de financement :								
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable à terme	327 399	—	—	—	—	—	—	327 399
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable à terme	(64 583)	—	—	—	—	—	—	(64 583)
Remboursement de retenues	—	—	(8 813)	—	—	—	—	(8 813)
Versement d'avances	—	(1 079)	—	—	—	—	—	(1 079)
Recouvrement de créances d'un débit	—	—	—	(2 076)	—	—	—	(2 076)
Règlement de billets à ordre	—	—	—	(446)	—	—	—	(446)
Autres	2	—	72	—	—	—	—	74
Variations découlant de transactions hors trésorerie :								
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	884	—	—	—	—	—	884
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	1 360	—	—	—	—	1 360
Réévaluation de passifs financiers constatés à la JVRN (note 23)	—	—	—	(1 897)	48	(30)	223	(1 656)
Perte au règlement de billets à ordre	—	—	—	452	—	—	—	452
Change	(39)	—	(67)	—	—	—	—	(106)
Variations découlant d'activités d'investissement :								
Émission d'une retenue (note 7)	—	—	6 990	—	—	—	—	6 990
Transfert de débiteurs	—	—	2 983	—	—	—	—	2 983
Émission d'une contrepartie éventuelle (note 7)	—	—	—	—	—	—	3 651	3 651
Solde au 30 novembre 2019	518 922	(2 149)	14 423	3 067	1 549	964	3 874	540 650

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

32. Tableau des flux de trésorerie (suite)

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :

	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs	(10 381)	(3 738)
Stocks	1 073	1 426
Prêts à recevoir	(1 948)	1 050
Charges payées d'avance et dépôts	(1 218)	(3 113)
Autre actif	(1 316)	326
Créditeurs et charges à payer	9 431	(5 645)
Provisions	(2 390)	(991)
Cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	3 126	4 569
Produits différés et dépôts	2 302	1 610
	(1 321)	(4 506)

Les éléments hors trésorerie sont inclus dans le produit des cessions d'immobilisations, qui totalise 612 \$ (2018 – 145 \$).

La variation des débiteurs comprend des transferts hors trésorerie de la dette à long terme qui s'élèvent à 906 \$.

33. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour les exercices se terminant le 30 novembre :

	2019	2018
	\$	\$
Avantages à court terme	2 497	2 051
Rémunération à base d'actions	657	659
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	75	64
Total de la rémunération des principaux dirigeants	3 229	2 774

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19,5% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2019	2018
	\$	\$
Avantages à court terme	494	452
Païement fondé sur des actions	22	20
Services de consultation	38	13
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	554	485

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2019 et 2018

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

34. Événements postérieurs

Acquisition de Turtle Jack's Muskoka Grill, de COOP Wicked Chicken et de Frat's Cucina

Le 3 décembre 2019, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a complété l'acquisition d'une participation de 70% dans Turtle Jack's Muskoka Grill, COOP Wicked Chicken et Frat's Cucina (collectivement, le « Groupe Tortue »), trois concepts de restauration décontractée exploités en Ontario pour une contrepartie totale de 19 106 \$. Dix-neuf restaurants Turtle Jack's Muskoka Grill franchisés sont actuellement en activité, Les deux COOP Wicked Chicken et les restaurants Frat's Cucina sont des établissements propriétaires, les deux concepts en étant au stage du démarrage.

Dividendes

Le 13 janvier 2020, la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,185 \$ par action ordinaire qui sera payé le 14 février 2020.